LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0181-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi six octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présents : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Sandrine TOULOUZE, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Hervé LE DOUCEN, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Fabrice TREHOREL, Cyril CONAN, Gérard DABOUDET, Isabelle ERMEL, Marie-Hélène GANNAT, Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Marcel PICHOT, Laurence AKOSSI, Lucas CLEMENT, Gaëlle GOUEROU, Gaëlle HENO, Odile LE STRAT, Isabelle MACE, Philippe PRESSE, Jean-Michel SCOUARNEC, Isabelle GORÉ CHAPEL, Fabrice HENRY, Pascal BAZIN, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Nolwenn LE MÉE, Aurélie HERVÉ, Jean-Luc COLLEU, Laurence LUCAS, Christelle JOUET, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Laurent NEVO, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUEDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHECADE, Brigitte JEGLOT, Nicolas TOUDIC ;

Absents excusés : Mickaël LEVEAU, Mickaël DABET (pouvoir à Éric LE BOUDEC), Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Arlette HINGANT (pouvoir à Yvon PERRIN), Martine POULAILLON (pouvoir à Isabelle ERMEL), Evelyne BOSCHER (pouvoir à Odile LE STRAT), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Rodolphe LE BRETON (pouvoir à Lucas CLEMENT), Magalie LAUNAY (pouvoir à Isabelle GORÉ CHAPEL), Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUEDAL), Delphine BEUREL (pouvoir à Philippe JOSSÉ), Ronan FERNANDEZ (pouvoir à Nolwenn LE MÉE), Sébastien QUINIO (pouvoir à Christelle JOUET), Laurent BERTHO, Jean-Luc BLANCHARD (pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC),

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

CC_2026_181 LEADER 2023-2027 – COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION

VU la délibération N°CC_2022_122 engageant Loudéac Communauté Bretagne Centre dans un processus de candidature au programme européen LEADER pour 2023-2027 ;

VU la Convention FEADER-LEADER 2023-2027 signée le 14 novembre 2023 entre le Conseil Régional de Bretagne et la structure porteuse « Loudéac Communauté Bretagne Centre » du Groupe d'Action Locale « Loudéac Communauté Bretagne Centre » ;

VU la délibération N°CC_2023_158 validant la composition actuelle du Comité de Programmation ;

VU le règlement intérieur du Groupe d'Action Locale de Loudéac Communauté Bretagne Centre précisant les modalités de validation du collège public de son Comité de Programmation

Présentation du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation est chargé de mettre en œuvre la stratégie du Groupe d'Action Locale de Loudéac Communauté Bretagne Centre par l'examen des projets sollicitant les crédits au titre du programme LEADER.

Le Comité de Programmation se réunit d'un commun accord entre la Région et Loudéac Communauté Bretagne Centre pour assurer la bonne marche du programme (modalités de sélection, ventilation des crédits…), émettre un avis sur les projets inscrits à l'ordre du jour au regard des critères de sélection et déterminer le montant des aides.

Composition du Comité de Programmation

Le Comité de Programmation est co-présidé par le Président de Loudéac Communauté Bretagne Centre. Il se compose de 20 membres titulaires : 10 membres au sein du collège public, élus municipaux et communautaires, et 10 membres au sein du collège privé, issus du Conseil de Développement. Des membres suppléants sont désignés selon la même répartition.

Il appartient au Conseil communautaire de désigner les membres élus titulaires et suppléants du collège des « élus ». Les membres du collège des « privés » sont désignés par le Conseil de Développement.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0181-DE

Le collège public est composé comme suit :

- 2 membres de droit : le Président et le Vice-Président à la Contractualisation, aux relations extérieures et à la communication ;
- 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, représentant chacun un Espace de Vie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. D'arrêter la composition du collège public du Comité de Programmation telle que présentée ci-dessous :

COLLÈGE PUBLIC – 10 sièges avec voix délibératives	**Nombre de représentants**	
Structures représentées	**Membres TITULAIRES**	**Membres SUPPLÉANTS**
	10	8
Loudéac Communauté Bretagne Centre – Membre de droit	Xavier HAMON	
Loudéac Communauté Bretagne Centre – Membre de droit	Marc GUILLAUME	
Espace de vie de Corlay	Dominique LE LUDUEC	Patrice ALLENO
Espace de vie de Guerlédan	Éric LE BOUDEC	Sandrine TOULOUZE
Espace de vie de Le Mené	Cyril CONAN	Gérard DABOUDET
Espace de vie de Loudéac	Véronique LE GALLO	Maryline JAOUEN
Espace de vie de Merdrignac	Hervé MORIN	Fabrice HENRY
Espace de vie de Plémet	Vanessa GUYOT	Isabelle COROUGE
Espace de vie de Plouguenast-Langast	Jean-Luc COLLEU	Julien KEROMEST
Espace de vie d'Uzel	Damien DEFFONTAINES	Virginie LEMOINE

2. De prendre acte de la désignation des membres du collège privé par le Conseil de développement :

COLLEGE PRIVE – 10 sièges	**Nombre de représentants**	
Structures représentées	**Membres titulaires (10)**	**Structures représentées**
Collège citoyen du Conseil de Développement	5	8
Office de Développement Culturel du Mené (ODCM)	1	
Université du Temps Libre de Loudéac (UTL)	1	
Dynamique Emploi Services (DES)	1	
Femmes de Bretagne	1	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	1	
Association de développement de l'économie sociale et solidaire (ADESS) du Centre Bretagne		1
Aide à domicile en milieu rural (ADMR)		1

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0181-DE

Exercice :	69
Présents :	54
Pouvoir(s) :	13
Pour :	67
Contre :	00
Abstention :	00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme

Loudéac, le 6 octobre 2026

Le Président

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.27 11:56:49 +01'00'

La secrétaire de séance

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.27 11:59:00 +01'00'

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-CC_2026_0181-DE